

# Un professeur des écoles entendu pour non-déclaration de manifestation



Florimond Guimard et son avocat M<sup>e</sup> Jean-Yves Dupriez.



Dès 8 h 30, mercredi 7 juillet, 70 personnes, dont une majorité d'enseignants, se sont présentées devant les grilles de la gendarmerie afin de montrer leur soutien à leur collègue. Photos Le DL/Clarisse ABATTU

Premier jour de vacances somme toute assez insolite pour ce professeur des écoles de l'établissement Anne-Pier-jean à Crest. Mercredi 7 juillet, Florimond Guimard a été convoqué à la gendarmerie de Valence, soupçonné d'être à l'origine d'une manifestation non déclarée. « Ça s'est passé le 27 avril 2021 à Crest » a-t-il expliqué. « Nous avons tenu une assemblée générale entre parents d'élèves et enseignants en grève afin de protester contre la désorgani-

sation des rythmes scolaires sur la commune ». Une assemblée qui s'est transformée en manifestation : « Elle a été décidée de manière spontanée, donc n'a jamais été déclarée auparavant et c'est justement ce qui m'est reproché. Après, tout s'est bien passé ce jour-là, et la légitimité de cette mobilisation ne fait aucun doute. Les votes des conseils d'école demandaient une harmonisation des rythmes scolaires sur la commune. Cette problématique reste non traitée par l'Éducation nationale ni par la mairie », enchaîne ce représentant de SNUIPP-FSU, syndicat majoritaire chez les professeurs des écoles. Un mandat qui selon lui en fait la cible de cette procédure. « Pour moi, on s'attaque directement à un syndicaliste local. »

## ■ Faire la différence entre organisateur et animateur

Dès 8 h 30, mercredi, 70 personnes, dont une majorité d'enseignants, se sont présen-

tées devant les grilles de la gendarmerie afin de montrer leur soutien à leur collègue. À l'image de Jean-Louis Mollard (secrétaire départemental FSU26) qui a revendiqué : « la liberté de s'exprimer et la liberté syndicale ». Entendu par deux militaires de la brigade territoriale de Crest, le professeur était accompagné par son avocat Jean-Yves Dupriez. Ce dernier est revenu sur cette fameuse journée du printemps dernier : « La manifestation s'est faite de ma-

nière spontanée à l'issue d'une assemblée générale, où les participants sont allés jusqu'à la mairie afin de demander une entrevue au maire Hervé Mariton. Il faut alors faire la différence entre l'organisateur, qui veille aux préparatifs d'une manifestation, et animateur, comme il peut l'être dans son rôle de syndicaliste. » L'avocat n'a pas caché qu'il « espère un classement sans suite de cette affaire ».